

Crise du coronavirus COVID-19 **Audiens se mobilise en faveur des professionnels de la culture**

Alors que de très nombreuses manifestations culturelles sont annulées, Audiens s'est mobilisé en faveur des professionnels de la culture dont l'activité est lourdement affectée par la crise sanitaire. Pour accompagner ses publics, Audiens a déployé des solutions auprès des employeurs et des particuliers, qu'ils soient salariés permanents, artistes et techniciens du spectacle, journalistes rémunérés à la pige ou retraités.

Audiens fait le point sur ces services !

L'accompagnement des employeurs

→ Les délais de paiement

Afin d'accompagner les entreprises, et dans le respect du versement des prestations aux salariés, Audiens propose aux structures affectées par la crise d'étudier leurs demandes de règlement des cotisations de :

- retraite complémentaire,
- prévoyance et santé,
- congés spectacles.

Un report de tout ou partie du paiement des cotisations dues en mars est possible jusqu'à 3 mois en retraite complémentaire.

Un formulaire en ligne, disponible sur www.audiens.org, permet à toute entreprise d'effectuer une demande de délai de paiement via la messagerie de son espace sécurisé.

Le groupe s'engage à ne pas appliquer de majoration de retard.

L'accompagnement des particuliers

L'ensemble des rencontres, séminaires, ateliers... organisés pour les bénéficiaires est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Les équipes d'Audiens assurent aujourd'hui la continuité de l'activité du Groupe concernant, notamment, le paiement des prestations santé, prévoyance, congés spectacles, le paiement des pensions de retraite et d'invalidité ou le traitement des dossiers de liquidation de retraite, pour ceux qui en auraient fait la demande récemment.

En complément des premières annonces faites par les pouvoirs publics, Audiens a mis à disposition des artistes et techniciens Intermittents du spectacle un formulaire de demande d'aide exceptionnelle. Priorité est donnée aux professionnels les plus fragilisés par la crise, notamment ceux qui ont subi plus de 5 jours ou cachets d'annulation au cours d'un mois civil, et qui sont prochainement en fin de droits.

Une aide sociale similaire a été déployée auprès de journalistes rémunérés à la pige.

Santé, téléconsultation médicale et cellule psychologique

Faisant de la santé de ses adhérents sa priorité, Audiens a déployé des dispositifs pour faire face aux risques sanitaires et aux difficultés attachées au confinement.

→ MédecinDirect : une consultation à tout moment

Offrant un lien direct entre les médecins et les patients, un dialogue immédiat et personnalisé, MédecinDirect est disponible 24h/24, 7j/7 pour **les adhérents d'Audiens Santé Prévoyance***, sur le web, par téléphone ou en visioconférence.

En cette période de crise liée au Coronavirus COVID-19, la télémédecine permet de :

- s'informer en exprimant ses doutes à des professionnels de santé,

- détailler ses éventuels symptômes à un médecin,
- favoriser l'orientation et l'accompagnement des patients,
- éviter la circulation et la transmission du virus.

Pour se connecter, les adhérents peuvent accéder à MédecinDirect via leur espace personnel, dans lequel ils peuvent retrouver tous les services Audiens, ou en activant un compte sur MédecinDirect (www.medecindirect.fr).

Tous les médecins de MédecinDirect sont inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins. Ils sont formés à la pratique de la télé-médecine et à la prise en charge du Coronavirus COVID-19. MédecinDirect vient en soutien de la médecine de terrain dans le cadre du parcours de soins. Pour toute situation d'urgence, il convient d'appeler le 15 ou le 112.

**Le service MédecinDirect est proposé sans délai de carence et sans surcoût aux adhérents Audiens Santé Prévoyance dont le contrat est géré sans délégation.*

→ La cellule psychologique d'Audiens

Le groupe Audiens a activé sa cellule psychologique pour accompagner les professionnels de la culture. Régulièrement mobilisée pour nos professions et les services publics, l'équipe de psychologues cliniciens se tient à leur disposition pour :

- les accompagner dans l'appréhension raisonnée des événements,
- les aiguiller pour affronter l'isolement,
- les conseiller dans l'organisation du foyer durant la phase de confinement,
- leur apporter une écoute active et leur apporter une aide psychologique,
- leur permettre de concilier télétravail et vie de famille.

Cette cellule est dédiée aux salariés des entreprises adhérentes au Groupe Audiens.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Une adresse mail dédiée « soutienpsy@audiens.org » est mis à leur disposition ; après avoir laissé leurs coordonnées, ils sont recontactés dans les plus brefs délais.

→ L'information médicale par Audiens Care

Audiens Care a mis en place une plate-forme d'informations à destination des assurés du Groupe. Elle est animée par des médecins infectiologues qui pourront répondre à toute question médicale liée au coronavirus.



Pour entrer en contact

Un numéro dédié est mis à leur disposition ; les assurés d'Audiens sont recontactés sous les 24h, via un rappel téléphonique ou une réponse écrite par e-mail.

→ La cellule d'appui psychosocial du CMB

Dédiée aux salariés des entreprises adhérentes au CMB, aux artistes et techniciens du spectacle et aux journalistes pigistes, cette cellule est constituée de médecins et psychologues du travail, d'ergonomes et d'assistantes sociales. Ecoute, expression, gestion de l'anxiété..., elle a vocation à traiter toute problématique liée à la situation de travail.



A propos d'Audiens

Référent social de la culture et de la création, Audiens est le partenaire au quotidien des employeurs et créateurs d'entreprise, des salariés permanents et intermittents, des journalistes, pigistes et travailleurs indépendants, des retraités et de leur famille. Le groupe est depuis sa création fidèle à son identité professionnelle. Il œuvre ainsi à humaniser la relation avec ses adhérents, sécuriser les parcours professionnels, simplifier le service, accompagner le changement. Cette vocation s'est concrétisée par la conception d'une offre sur mesure, adaptée aux spécificités de la profession, en assurances de personnes et de biens, retraite complémentaire, accompagnement social et solidaire, prévention et médical avec le Pôle santé Bergère, congés spectacles, services aux professions...

Plus d'informations sur www.audiens.org
 @GroupeAudiens

Contact presse
 Caroline Rogard – 06 16 98 36 34